



PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 30 juin 2020

Réduction des nuisances sonores et environnementales à l'aéroport de Toulouse Blagnac

Les trajectoires expérimentales de départ à l'aéroport de Toulouse-Blagnac

Expérimentation sud

Une expérimentation relative à deux trajectoires de départ face au sud est en cours depuis le 23 mai 2019 à l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Elle visait à améliorer le très haut niveau de sécurité de la circulation aérienne en évitant des situations où les trajectoires respectives des vols génèrent des alarmes intempestives sur les écrans des contrôleurs aériens.

Cette expérimentation a évolué au travers de phases successives au cours desquelles des ajustements ont été opérés afin de minimiser les nuisances sonores pour les populations survolées. Chacune de ces phases a fait l'objet d'informations et d'échanges avec les élus et les associations de riverains, mais il n'en reste pas moins que des réactions et des critiques ont subsisté de la part de certains collectifs et élus.

Aujourd'hui, la crise sanitaire que connaît notre pays a un impact drastique sur le trafic aérien et le nombre de mouvements d'avions à l'aéroport de Toulouse-Blagnac est réduit à quelques vols par jour. Il est probable que le trafic ne reprendra que très progressivement et, de ce fait, l'environnement dans lequel s'exerce le contrôle de la circulation aérienne est radicalement changé.

Aussi, la DGAC et la préfecture d'Occitanie ont-elles décidé d'interrompre l'expérimentation relative aux départs face au sud.

La période à venir sera mise à profit pour reprendre les études, analyser les vols et tirer les leçons des phases successives de l'expérimentation, et travailler avec les compagnies aériennes, de façon à pouvoir proposer à la concertation, quand le moment sera venu un dispositif d'expérimentation .

Expérimentation nord

Une autre expérimentation est également en cours depuis le 23 mai 2019 et concerne certaines trajectoires de départs face au nord. Elle fait suite à des demandes d'associations de riverains relayées par l'Acnusa (Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires) et a été validée par la Commission consultative de l'Environnement (CCE). Elle permet de diminuer globalement, et très significativement, les populations survolées par les vols décollant face au nord en évitant des zones fortement urbanisées.

Cette expérimentation a fait l'objet d'une enquête publique du 16 septembre au 18 octobre 2019 à la suite de laquelle le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable, assorti de 6 réserves. Les modalités de prise en compte de ces réserves ont été présentées aux élus des communes concernées en février et un nouveau dispositif a été arrêté à la mi-mars.

La poursuite de l'expérimentation répond à une invitation explicite du commissaire-enquêteur contenue dans sa 6^{ème} réserve, et le calendrier retenu répondait à l'objectif de permettre une publication des nouvelles trajectoires le 9 avril et une mise en œuvre le 21 mai, afin que des conclusions puissent être présentées lors d'une réunion de la CCE qui était prévue fin juin/début juillet.

Du fait de la crise sanitaire, les conclusions seront présentées en CCE à l'automne 2020.

Démarche d'approche équilibrée

La préfecture d'Occitanie a annoncé le 20 décembre dernier le lancement d'une démarche d'approche équilibrée, visant à permettre une maîtrise et une atténuation des nuisances sonores générées par le trafic aérien en s'appuyant sur les différents leviers d'action que sont la réduction du bruit à la source des avions, la planification et la gestion de l'utilisation des terrains, les procédures opérationnelles ou encore les restrictions d'exploitation.

Le calendrier de mise en œuvre de cette démarche doit être revu pour tenir compte de la crise sanitaire et de son impact sur le trafic aérien. **Un cahier des charges devrait être présenté lors d'une réunion de la CCE qui se tiendra à l'automne avec un collège d'élus renouvelé .**

Ces sujets font l'objet d'une très grande attention de la part de l'État, des collectivités territoriales et des acteurs aéronautiques de façon à préserver les conditions de poursuite de cette activité déterminante pour l'emploi (200 000 emplois au total : 90 000 directs et 110 000 indirects) et l'activité économique, notamment pour l'Ouest de l'Occitanie et la région toulousaine, tout en prenant considération les attentes des populations en termes d'amélioration de leur qualité de vie.

CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 07 85 02 55 71

Jennifer RIEU
Tél : 05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

www.haute-garonne.gouv.fr/communiqués